

3 avenue Victoria
75184 PARIS Cedex 04
Standard : 01 40 27 30 00
Télécopie : 01 40 27 55 77

Paris, le 20 MAI 2020

LE DIRECTEUR GENERAL

LE PRÉSIDENT DE LA CME

Mesdames et Messieurs les Directeurs de Groupe Hospitaliers,
d'hôpital, de l'AGEPS
Mesdames et Messieurs les Présidents de CMEL et de CCM

Dossier suivi par :
Hélène OPPETIT
Directrice du département Ressources
D2020-704

Objet : Révision H 2021

La révision des effectifs 2021 s'inscrit dans un contexte inédit : la crise sanitaire liée au Covid-19 a non seulement des conséquences sur la préparation opérationnelle de la révision durant le premier semestre 2020 mais vraisemblablement sur la réflexion des besoins futurs dans certaines disciplines médicales.

Ce contexte ne rend que plus nécessaire la vision à moyen terme sur les besoins en compétences médicales et une politique des ressources humaines médicales de l'APHP partagée avec les GHU.

Le bilan des 3 dernières années des révisions des effectifs montre une stabilité des recrutements.

Au cours des trois dernières années, les GHU ont mené des révisions des effectifs qui ont conduit à la titularisation de 276 à 328 praticiens par an et conduisent ainsi l'APHP à titulariser 1 242 praticiens hospitaliers sur quatre ans (annexe 2).

Le contenu des révisions a été logiquement conditionné par la situation démographique au sein des différentes disciplines et territoires ainsi que par la volonté de soutenir les projets médicaux développés par les groupes hospitaliers.

Le bilan des quatre dernières années montre une démarche volontariste de consolidation et de renforcement des activités chirurgicales avec une progression significative des effectifs de PH (+ 5% en incluant la gynécologie obstétrique). Les évolutions dans le contenu des révisions H en médecine apparaissent fortement liées à l'activité (progression des urgences, + 10% de PH urgentistes et + 8% de pédiatres) et à la démographie médicale (situation de l'anesthésie et de la radiologie). La biologie a progressé de 5%.

Les prochaines campagnes de révision des effectifs doivent tenir compte de ce bilan pour renforcer le cas échéant les orientations prises tout en intégrant de nouveaux enjeux.

Nos enjeux sur les cinq prochaines années sont nombreux, le principal étant d'avoir une vision prospective sur les compétences médicales et les disciplines qui vont nécessiter des augmentations d'effectifs de PH alors que nous devons assumer collectivement une évolution baissière des effectifs dans certaines autres pour des raisons multiples (évolutions des besoins des patients, réorganisations et mutualisations ou fusions qui permettent de mieux mobiliser les compétences médicales, transferts de tâches ou de compétences vers d'autres professionnels).

Certains domaines nécessitent cette réflexion de manière urgente. De façon non exhaustive, on peut citer :

- La médecine d'urgence, la gériatrie et la psychiatrie (y compris la pédopsychiatrie) nécessiteront un appui continu ces prochaines années compte tenu de l'épidémiologie, des évolutions de prises en charge et globalement des besoins des patients non satisfaits par l'organisation des soins en Ile-de-France.
- La « médecine interventionnelle » dont les techniques concernent de nombreuses disciplines médicales et chirurgicales. Cette médecine à la fois diagnostique et thérapeutique se développe rapidement et l'AP-HP doit être en mesure de former, attirer et fidéliser des praticiens. Dans plusieurs domaines et souvent dans plusieurs GH, nous sommes actuellement dans une faiblesse qu'il nous faut évaluer, analyser et corriger progressivement.
- Certaines activités chirurgicales sont en concurrence forte avec la médecine libérale. Malgré les écarts de rémunération qui sont parfois proposés par le secteur privé, la titularisation et l'implication des praticiens hospitaliers dans nos trois missions de soin, d'enseignement et de recherche et le soutien que nous pouvons leur apporter pour développer des projets doivent contribuer à retenir ceux parmi les meilleurs et les plus dynamiques.
- La génétique, au-delà des seuls généticiens et biologistes des laboratoires de génétique, concerne également les cliniciens impliqués dans la prise en charge de patients requérant des analyses de génétique constitutionnelle ou somatique. Ces techniques sont appelées à se développer et nous devons anticiper les conséquences en termes de compétences médicale et paramédicale (conseillers en génétique) et d'organisation des laboratoires concernés.
- Enfin, certaines disciplines restent en forte tension pour les raisons évoquées et pour les raisons liées à la crise sanitaire Covid-19, disciplines intensivistes, médecine d'urgence et imagerie.


Au-delà des perspectives de moyen terme déjà évoquées, la crise sanitaire Covid-19 a montré à quel point nos activités et notre fonctionnement doivent pouvoir s'adapter rapidement et massivement aux enjeux sanitaires et territoriaux. Il est demandé aux groupes hospitaliers universitaires de porter une réflexion sur les incidences de la crise sanitaire Covid-19 sur l'évolution des besoins en compétences médicales.

Enfin, si la crise a suspendu les réflexions en cours sur les évolutions du statut des praticiens hospitaliers prévues dans le cadre de Ma Santé 2022, elles doivent cependant être en ligne de mire dans la révision H 2021. Des perspectives intéressantes en matière d'attractivité du personnel médical dans les hôpitaux publics notamment dans l'entrée dans la carrière sont en effet proposées (intégration au 4^{ème} échelon de la grille de PH, IESPE et activité libérale dès la période probatoire,) ainsi que la revalorisation de la prime d'engagement dans la carrière pour certaines disciplines et le statut unique pour les contractuels.

Nous vous remercions de la qualité de votre réflexion et de votre engagement, vous trouverez ci-joint une note sur le processus de la révision.



Le Directeur Général
Martin HIRSCH



Le Président de la CME
Pr Rémi SALOMON

